

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire de Shannon lundi, le 4 juin 2012 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Sont présents : Mario Lemire
 Sophie Perrault
 Bernard Gagné

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

Le Directeur général, Hugo Lépine et la Directrice des Finances et du Greffe, Germaine Pelletier sont également présents.

1) Ordre du jour

106-06-12 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault *QUE* l'ordre du jour soit adopté avec ajout.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 7 mai 2012

107-06-12 Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire *QUE* le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2012 soit adopté avec modification.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Séance extraordinaire du 28 mai 2012

108-06-12 Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire *QUE* le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 mai 2012 soit adopté.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3 Dépôt et adoption – États financiers consolidés et vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011

109-06-12 *CONSIDÉRANT* le dépôt et la lecture du projet des états financiers pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2011 préparé par les vérificateurs, Samson Bélair/Deloitte & Touche ;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers consolidé de la Municipalité démontrent que l'année se termine avec un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales des revenus sur les dépenses de 70 369\$;

CONSIDÉRANT QUE le projet des états financiers est fidèle aux livres de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé et préparé par les vérificateurs, Samson Bélair/Deloitte & Touche, les états financiers de la Municipalité pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Urbanisme**3.1 Dépôt du rapport mensuel des permis de construction et de lotissement du mois de mai 2012**

DÉPÔT Le rapport des permis de construction et de lotissement du mois de mai 2012 a été déposé et reconnu par le Conseil.

3.2 Consultation publique et adoption – Règlement 432 modifiant le Règlement (341) sur les PIIA afin de préciser la portée de l'article 22.1.2 sur la localisation des équipements mécaniques

CONSULTATION Le Règlement 432 est en consultation publique. Madame Sophie Perreault, conseillère responsable de l'urbanisme, explique l'objectif de ce règlement et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

RÈGLEMENT
NUMÉRO 432

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 7 mai 2012 ;

CONSIDÉRANT QU'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

QUE le règlement numéro 432 *Règlement modifiant le Règlement (341) sur les PIIA afin de préciser la portée de l'article 22.1.2 sur la localisation des équipements mécaniques* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3 Consultation publique et résolution – adoption du second projet – Règlement 438 modifiant le Règlement (352) sur le zonage afin d'ajouter l'usage « résidentiel bifamilial » dans la zone H-29

CONSULTATION Le Règlement 438 est en consultation publique. Madame Sophie Perreault, conseillère responsable de l'urbanisme, explique l'objectif de ce règlement et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

110-06-12

CONSIDÉRANT le projet de *Règlement 438 modifiant le Règlement de zonage (352) afin d'autoriser la classe d'usage bifamilial isolé dans certaines zones* et d'apporter diverses modifications ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par ce Conseil à la séance ordinaire tenue le 2 avril 2012 ;

CONSIDÉRANT QU'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, le second projet de Règlement 438 modifié comme s'il était tout au long récit et faisant partie intégrante de la présente ;

ET QUE la tenue de registre aura lieu mercredi, le 20 juin 2012 conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4 Consultation publique et résolution – adoption du second projet – Règlement 439 modifiant le Règlement (350) sur le lotissement afin d'ajouter l'usage « résidentiel bifamilial » dans la zone H-29

CONSULTATION

Le Règlement 439 est en consultation publique. Madame Sophie Perreault, conseillère responsable de l'urbanisme, explique l'objectif de ce règlement et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

111-09-12

CONSIDÉRANT le projet de *Règlement 439 modifiant le Règlement de lotissement (350) afin d'intégrer de nouvelles dispositions concernant l'usage résidentiel bi-familial isolé* ;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par ce Conseil à la séance ordinaire tenue le 2 avril 2012 ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

APPUYÉ par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, le second projet de Règlement 439 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;

ET QUE la tenue de registre aura lieu mercredi, le 20 juin 2012 conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5 Consultation publique du Règlement 440 modifiant le Règlement (351) sur les permis et certificats afin de créer un tarif pour les demandes de modification au zonage

CONSULTATION
PUBLIQUE

Le Règlement 440 est en consultation publique. Madame Sophie Perreault, conseillère responsable de l'urbanisme, explique l'objectif de ce règlement. Plusieurs commentaires sont formulés concernant la date d'exigibilité du paiement des frais par les demandeurs. Les membres du Conseil conviennent d'en rediscuter à la prochaine séance de caucus.

4) Travaux publics

4.1 Avis de motion – Règlement 443 modifiant le Règlement (385) sur les nouveaux développements impliquant de nouvelles infrastructures afin d'assurer la concordance des dispositions de ce règlement et de préciser les exigences de la municipalisation

AVIS DE
MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la présente par le conseiller Bernard Gagné qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 443 intitulé :

« RÈGLEMENT 443 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (385) SUR LES NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS IMPLIQUANT DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE DES DISPOSITIONS DE CE RÈGLEMENT ET DE PRÉCISER LES EXIGENCES DE LA MUNICIPALISATION »

4.2 Adoption – Politique sur l’exploitation et l’entretien des ouvrages liés aux pratiques de gestion optimale des eaux pluviales (PGO)

112-06-12

CONSIDÉRANT le projet de *Politique sur l’exploitation et l’entretien des ouvrages liés aux pratiques de gestion optimale (PGO) des eaux pluviales* ;

CONSIDÉRANT la résolution 90-05-2012, acceptant l’engagement de la Municipalité de Shannon de poursuivre avec cette Politique ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire; *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposée, la *Politique sur l’exploitation et l’entretien des ouvrages liés aux pratiques de gestion optimale (PGO) des eaux pluviales*.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4.3 Résolution – Autorisation d’appel d’offres sur invitation pour l’achat d’un panneau numérique de signalisations

113-06-12

CONSIDÉRANT le programme triennal d’immobilisations de 2012-2013-2014 modifié, résolution 20-01-2012 ;

CONSIDÉRANT l’article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d’attribution des contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire de pouvoir diffuser d’avantage d’informations pertinentes aux résidents, de façon rapide ;

CONSIDÉRANT QUE l’installation d’un panneau numérique, contrôlé par ordinateur du Bureau municipale, répondra à ce besoin ;

CONSIDÉRANT QUE l’estimation préalable du prix de l’achat susmentionné se situe à plus de 25 000\$ et moins que 100 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise le Directeur des Travaux publics, M. Pierre Bédard, de procéder par appel d’offres, sur invitation, pour l’acquisition de ce panneau.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4.4 Résolution – Autorisation d’appel d’offres public pour le resurfaçage d’une partie du chemin de Wexford

114-06-12

CONSIDÉRANT l’article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d’attribution des contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT le *Programme d’infrastructures Canada-Québec financé par le programme Taxe sur l’essence et contribution du Québec (TECQ)* ;

*CONSIDÉRANT QU’*une partie du chemin de Wexford nécessite des réparations majeures ;

CONSIDÉRANT le programme triennal d’immobilisations de 2012-2013-2014 modifié, résolution 20-01-2012 ;

114-06-12

CONSIDÉRANT QUE l'estimation préalable du coût des travaux susmentionnés se situe à plus de 100 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Bédard, de procéder par appel d'offres, sur SEAO, pour la réfection d'une partie du chemin de Wexford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Parcs et Loisirs

5.1 Résolution – Imposition d'un tarif de 10\$ par jour pour les usagers du parc canin non résidents pour l'utilisation du stationnement

115-06-12

CONSIDÉRANT la disponibilité de l'accès à la plage King et au parc canin de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les licences de chiens de la Municipalité ont aussi été octroyés aux non-résidents pour leur donner accès au parc canin de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'accès aux stationnements municipaux desservant les deux installations requiert le paiement d'un tarif de 10\$ par jour pour les non-résidents durant la saison estivale, compte tenu de la proximité de la plage King, autorisé par la résolution 139-08-2009 ;

*CONSIDÉRANT QU'*il n'y a aucun système de contrôle viable pour gérer les accès à la plage King près du parc canin ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité maintienne le tarif de 10\$ par jour pour l'utilisation, par les non-résidents, de tous ses stationnements municipaux durant les heures couvertes par les agents de stationnement, et ce, durant toute la saison estivale, y compris l'accès au parc canin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Période de Questions

Parole est accordée au public pour une première période de questions.

7) Sécurité & Incendies

7.1 Résolution – Détermination du mode de compensation des pompiers du Service des Incendie

REPORTÉE

Le Conseil ordonne et statue que l'adoption de cette résolution soit reportée à une séance subséquente.

7.2 Avis de motion – Règlement 442 sur la sécurité incendie, abrogeant et remplaçant le Règlement 292 et ses amendements

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la présente par la conseillère Sophie Perreault qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 442 intitulé :

« RÈGLEMENT 442 SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 292 ET SES AMENDEMENTS »

8) Environnement & hygiène**8.1 Gestion des matières résiduelles**

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

8.2 Aqueduc et égout

Monsieur le Maire Clive Kiley souligne que, récemment, lors d'une opération de rinçage et d'ouverture de bornes fontaines, il n'y a eu aucune apparence d'eau colorée. Cette pratique sera répétée sous peu, après le nettoyage des réservoirs de l'usine de pompage.

8.3 Conseil de bassin versant

Monsieur le Maire Clive Kiley souligne que, suite à la présence illégale sur les pistes cyclables de VTT et motos ayant causé beaucoup de bris et dommages une surveillance policière accrue des policiers a été requise et a produit des résultats tangibles.

Il est également noté que le pont de la piste cyclable fera l'objet d'une réparation du tablier. Cette réparation, effectuée par le Ministère des Transports du Québec, sera entreprise prochainement de nuit, entre 21h et 03h, pour ne pas nuire aux utilisateurs.

9) Culture et vie communautaire

116-06-12

CONSIDÉRANT la résolution 225-12-2011 sur l'embauche de Madame Caroline Savard, à titre de Chargée de projet à la *Politique familiale et à la démarche Municipalité amie des aînés (PFM-MADA)* ;

CONSIDÉRANT les évaluations de rendement de l'employée ;

CONSIDÉRANT les échéanciers serrés liées à l'entente que la Municipalité a signée avec le Ministère de la famille et des aînés du Québec concernant la future politique familiale de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Directeur général ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

APPUYÉ par le conseiller Mario Lemire ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE soit congédiée Madame Caroline Savard à toutes fins que de droit ;

ET QUE soit rapidement lancé un nouvel appel de candidature pour le poste de Chargé de projet à la politique familial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) MRC

Monsieur le Maire Clive Kiley annonce que Monsieur Jacques Marcotte, Maire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et préfet à la M.R.C. de La Jacques-Cartier, a démissionné en tant que préfet de la MRC, et que Monsieur Michel Beaulieu assume la fonction par intérim de préfet.

11) Liste de correspondance

La liste des correspondances reçues durant le mois de mai 2012 a été déposée et reconnue par le Conseil.

12) Comptes

117-06-12

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault *QUE* les comptes suivants soient payés :

Acier Leroux	fournitures pour parcs et aqueduc	1 059.27 \$
Adsum	deuxième versement - Guide Valcartier et 40 ^e anniversaire	1 002.58 \$
Alain Castonguay	kilométrage, etc. - incendies	204.44 \$
Aquatech Soc. Gestion de l'eau Inc.	honoraires professionnels	1 270.47 \$
Archambault	livres, etc.	395.52 \$
Attaches Trans-Québec	pièces pour réparer les enseignes, etc..	58.18 \$
Automobiles Dalton Inc.	nouveau camion - voirie	38 988.43 \$
Bell Téléphone	téléphones	2 697.98 \$
Bell Mobilité	cellulaires	773.01 \$
Bernard Gagné	jugement	1 321.14 \$
BGL Brokerage Ltd	frais - douanes - FileMaker 2012	54.04 \$
Boivin & Gauvin	bottes, etc. pour incendies	1 123.30 \$
BPR - Énergie Inc.	honoraires professionnels - Shannon Power	632.37 \$
Brigitte Olivier	fournitures - biblio et party des bénévoles	448.36 \$
Brûlerie Jacques-Cartier Inc.	facture de Winterfest	1 190.84 \$
Cam-Trac Bernières	réparations - kubota	1 233.13 \$
Canac Marquis Grenier	fournitures pour réparations au voirie et édifices	962.97 \$
Canada Customs & Rev. Agency	DAS	11 333.98 \$
Carrières Québec Inc.	entretien de rues	458.07 \$
Carrière Union Ltée	voirie / parc à chien	1 185.12 \$
Catherine Morissette, avocate	honoraires professionnels	935.14 \$
Centre Mécanique Shannon	réparations - camions de la voirie	2 115.51 \$
Centre routier St-Marc Inc.	vérification mécanique - Freightliner - voirie	149.70 \$
Christeen Lupien	cours	110.00 \$
Clôture Alpha Inc.	pièces	24.83 \$
Commissionnaires Québec Inc.	tournoi de golf	500.00 \$
Construction G. Bilodeau 2009 Inc.	porte d'acier et fenêtre - caserne des pompiers	2 621.43 \$
Co-Op Ste-Catherine	fournitures - parc à chien	388.71 \$
Concepts Gingras Inc.	toilettes pour les parcs	862.31 \$
Cummins Est du Canada	réparations - génératrice et aqueduc	7 232.56 \$
Cyr Ouellet	achat d'équipements et kilométrage	622.08 \$
Concept Gingras	toilettes pour les parcs	862.31 \$
Dessau	honoraires professionnels	87 681.05 \$
Dino Perreault	achat de fournitures chez Canac - voirie	14.13 \$
Distributions LFP Prévost Inc.	lait, crème, eau	76.50 \$
Elaine Neville	fournitures de bureau et kilométrage	122.82 \$
Eric Blais	remboursement - aiguille Twinrix	59.00 \$
Entreprises Less-Vil	égouts Saint-Patrick	21 611.47 \$
Équipement Médical Rive-Nord	fournitures - incendies	1 622.81 \$
Équipement L.A.V. Inc.	pièces - voirie	547.91 \$
ESRI Canada	mises à jour	1 034.78 \$
F. Dufresne Inc.	essence	690.11 \$
Filemaker	logiciel	221.50 \$
Fitness Magazine	renouvellement	24.00 \$
Fondation Médicale de La J-C	tournoi de golf	1 000.00 \$
Fonds informations sur le territoire	avis de mutations	66.00 \$
Formules Municipales	fournitures	464.18 \$
Gébourg	entretien et réparation - luminaires	1 556.73 \$
G.L.P. Paysagiste Inc.	parc à chien	626.70 \$
Habitations Danny Girard Inc.	honoraires professionnels - chalet des sports	30 528.16 \$
Hilti (Canada) Corporation	fournitures - édifices	196.17 \$
Home Depot Credit Services	fournitures - entretien des fleurs, etc..	107.99 \$
Hydro-Québec	éclairage public	16 458.91 \$
Imprimerie Nicober inc.	honoraires professionnels	304.68 \$
Industries Lam-e	habits pluie - voirie	336.46 \$
Inter Cité	paiement no. 14 - lot 3C	47 701.83 \$
Journal Val-Bélair	publicité - Summerfest	477.15 \$
Levasseur Inc.	réparations majeurs - pompe citerne 720	5 210.10 \$
Librairie la liberté Inc.	livres	11.50 \$
Lumen	fournitures - kits pour les compteurs d'eau	185.10 \$
Maheu & Maheu	honoraires professionnels	592.12 \$
Marius Garon Inc.	pièces pour équipements, etc	301.65 \$
Martin & Lévesque Inc.	vêtements - pompiers	158.84 \$
Martin Tanguay	honoraires professionnels - PEP - incendies	241.45 \$
Matrec	location - gros bacs de recyclage	1 747.62 \$
Merrill Allard	essence - voirie et parcs	3 388.19 \$
Messagerie Inter Cité	messagerie	59.49 \$
Microcom M Inc.	appel de service	109.23 \$
Mini / Général Hydraulique Inc.	réparations - kubota	358.56 \$
Mini Mix St-Basile Inc.	parc à chien	319.06 \$
Ministre des Finances	ouverture de dossier - parcs	29.89 \$

Ministre des Finances - Sécurité Publique	police	213 319.00 \$
Moi & Cie	abonnement - bibliothèque	20.84 \$
Moisan Marketing	Shannon Express - mai	3 213.55 \$
Multi-aménagements Inc.	travaux voirie	172.46 \$
Normand Légaré	sacs à vidange	4.57 \$
Net Plus Inc.	entretien - complexe municipal	3 420.51 \$
Orizon Mobile	système de communication - voirie	192.84 \$
P. Aubut Inc.	clés et honoraires professionnels	270.78 \$
Paré, Ouellet Bigaouette & Associés	huissier - dossier Michel Lachance	111.99 \$
Pavage U.C.P.	retenu - pavage de rues - 2011	2 301.99 \$
Physio-Control CA Sal Ltd	batteries - incendies	191.95 \$
Pièces d'auto Guill	pièces	71.46 \$
Pierre Bedard	frais de stationnement - cours et bluetooth	44.20 \$
Postes Canada	Shannon Express - mai	388.75 \$
Produits Sanitaires M G	fournitures pour les édifices et parc à chien	1 923.54 \$
Publicité C. Lapointe	badges pour les agents - parcs	835.07 \$
Publicité PRT	gravures	11.50 \$
Réal Huot Inc.	produit Red-B-Gone	455.30 \$
Référence Systèmes	renouvellement - logiciels, etc.	1 424.28 \$
Restaurant Normandin	caucus	110.31 \$
Revenu Québec	DAS	13 283.32 \$
Samson Bélaïr/Deloitte & Touche	honoraires professionnels	15 254.88 \$
Sani-Orléans Inc.	pompage vanes de rues et puisard - Base et Shannon	2 765.15 \$
Scell-Tech	balai mécanique - rues	202.36 \$
Shaun Feeney	pièces - incendies	18.37 \$
Sinto Inc.	graisse et huiles pour tracteur	263.58 \$
Spécialiste du Stylo	meubles pour bureau de Christeen et fournitures	4 885.72 \$
Spécialité d'Aqueduc Croix	fournitures - aqueduc	10 313.26 \$
Stephane Vachon	immatriculation - SAQ	69.15 \$
Techno Pieux	chalet des sports	620.86 \$
Techno-Sécurité	réparations - toilettes	135.10 \$
Test Tech Inc.	honoraires professionnels - réseau	293.19 \$
Toiles Fournier	auvent pour roulotte	147.00 \$
Tommy Légaré	achat de table	50.00 \$
Transport Marc Juneau Inc.	Shannon Irish Dancers	287.43 \$
Trudel & Piché Inc.	paiement mensuel - tracteur bidirectionnel	3 352.00 \$
United Rentals	location de nacelle - travaux parcs et voirie	276.12 \$
Ville de Québec	boues de fosses septiques	144.00 \$
Vincent Trudel	kilométrage, repas - colloque	190.00 \$
Visa	essence, café, kilométrage, achats voirie, logiciel Filemaker, repas	425.20 \$
Visa	Source Oméga - abreuvoir - jeux d'eau	1 144.00 \$
Wolseley	fournitures pour aqueduc et voirie	688.80 \$
	TOTAL:	592 356.00 \$

117-06-12

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Organisation administration**13.1 Dépôt du rapport financier 2011 de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)**

DÉPÔT

Le Directeur général certifie la réception du *Rapport financier 2011* déposé par la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), et il en fait dépôt à tous les membres du Conseil municipal à Shannon.

14) Finances & Greffe**14.1 Résolution – Demande d'extension de délai pour la réalisation des obligations de la condition du contrat de vente du 5, rue Saint-Patrick à Développement S.C. inc.**

118-06-12

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un immeuble commercial de type centre médical incluant une pharmacie au 5, rue St-Patrick, lot 4 368 388 ;

CONSIDÉRANT la résolution 170-10-2011 autorisant conditionnellement la demande de PIIA11-007 ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à cette autorisation du 3 octobre 2011 et du contrat d'achat signé le 26 avril 2011, le propriétaire avait l'obligation de faire une demande de permis de construction dans les douze (12) mois de l'achat, soit avant le 26 avril 2012 ;

118-06-12

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire, Développement S.C. Inc., M. Serge Carrier, a déposé le 23 mai 2012 une demande de prolongement de la date de la demande de permis d'au moins six (6) mois afin de permettre à la Pharmacie Brunet de bien préparer les plans et devis du projet de construction ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge à propos d'assurer le bon fonctionnement du projet de construction d'un centre médical ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon accorde, tel que déposé, au propriétaire, Développement S.C. Inc. un délai supplémentaire de six (6) mois pour l'obtention d'un permis de construction du centre médical ;

ET QUE ce délai soit accordé jusqu'au 30 novembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) Varia

Il n y a aucun point à signaler dans ce dossier.

16) Période de Questions

Parole est accordée au public pour une deuxième période de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Bernard Gagné propose la levée de la séance ordinaire à 21h24.

Clive Kiley,
Maire

Hugo Lépine,
Directeur Général

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance extraordinaire au Centre Communautaire de Shannon jeudi, le 14 juin 2012 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Sont présents : Bernard Gagné
Mario Lemire
Sophie Perreault
Stéphane Hamel
Lucie Laperle

Formant quorum sous la présidence de Claude Lacroix, Maire suppléant. Le Maire, Clive Kiley a été dument convoqué mais dans l'impossibilité d'assister.

Le Directeur général, Hugo Lépine et la Préposée au Greffe, Pauline Montreuil, sont également présents.

1) Ouverture

Ouverture de la séance extraordinaire par le Maire suppléant Claude Lacroix, à 19h30.

2) Ordre du jour

119-06-12

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *QUE* l'ordre du jour modifié soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Résolution – Détermination du mode de compensation des pompiers volontaires

Monsieur le conseiller Stéphane Hamel s'abstient de prendre part au débat.

120-06-12

CONSIDÉRANT le Conseil désire assurer une présence optimale des pompiers du Service des Incendies ;

ABROGÉE 108-02-17

CONSIDÉRANT la rémunération actuelle des pompiers volontaires/bénévoles de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT les crédits de compensation de 1 000\$ alloués au budget depuis 2004 pour les pompiers volontaires/bénévoles ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QUE la Municipalité de Shannon accorde une compensation de 1 075\$ par année aux pompiers volontaires/bénévoles payable en deux (2) versements, fin juin et fin décembre ;

*QU'*une présence minimale de 10% de la moyenne des présences au service, en fin de période, afin de recevoir ladite compensation soit nécessaire ;

*QU'*un boni supplémentaire de 300\$ soit accordé aux volontaires/bénévoles qui, en fin d'année, maintiennent une présence minimale équivalente à au moins 50% de la moyenne annuelle des présences au service ;

ET QUE cette résolution abolit et prévaut sur tout autre résolution qui porte ou pourrait porter sur un même sujet.

Monsieur le conseiller Stéphane Hamel s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Résolution – Approbation et autorisation de signature d’une convention de location d’espace pour l’implantation d’une tour de télécommunications avec TELUS inc.

RETIRÉ

Le Conseil ordonne et statue que ce point soit retiré de l’ordre du jour.

5) Résolution – Allocation de crédits supplémentaires au Service des Travaux publics pour l’achat d’une tondeuse à gazon commerciale et adjudication de contrat à MTI Canada inc. pour l’achat dudit équipement au montant de 11 700\$ plus taxes

121-06-12

CONSIDÉRANT les besoins présentés par le Directeur général et le Directeur des Travaux Publics pour l’achat d’une tondeuse de type commerciale ;

CONSIDÉRANT QU’il n y a pas de crédits alloués au budget 2012 pour l’achat de cet équipement ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général certifie qu’il y a des crédits disponibles à même les revenus supplémentaires non-affectés ;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie MTI Canada inc. pour une tondeuse de type commerciale, au montant de 11 700\$, taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE;

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

APPUYÉ par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Bédard de procéder par appel d’offres, sur invitation, à au moins trois compagnies, pour l’achat d’une tondeuse commerciale Pro-Turn 460 de marque Gravely ;

QUE le contrat soit octroyé au plus bas de ces trois soumissionnaires ;

QUE les crédits alloués pour l’achat de cet équipement soient prélevés à même des revenus supplémentaires de 2012 non affectés ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général et/ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6) Résolution – Allocation de crédits supplémentaires au Service des Travaux publics pour l’achat de matériaux pour la conception du mobilier de la terrasse du chalet des sports

122-06-12

CONSIDÉRANT la réalisation récente de l’agrandissement du chalet des sports ;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’ajouter à la nouvelle terrasse de ce même bâtiment du mobilier de tables et de chaises pour le bénéfice des utilisateurs ;

122-06-12

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE la Municipalité de Shannon approuve et alloue des crédits supplémentaires d'au plus 5 000\$ pour l'achat de matériaux permettant la construction dudit mobilier ;

ET QUE les crédits alloués pour l'achat dudit mobilier soient prélevés à même des revenus supplémentaires de 2012 non affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Résolution – Autorisation d'installation d'un panneau de signalisation au coin de la rue Saint-Patrick et du boulevard Jacques-Cartier

123-06-12

CONSIDÉRANT l'augmentation significative du trafic routier sur le boulevard Jacques-Cartier et la route de la Bravoure ;

*CONSIDÉRANT QU'*il y a lieu de prendre tous les moyens nécessaires pour faciliter la circulation matinale sur cette route entre 6h et 8h ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

APPUYÉ par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon décrète l'installation d'un panneau de signalisation sur la rue St-Patrick interdisant le virage à gauche sur le boulevard Jacques-Cartier entre 6h et 8h le matin ;

QUE la Municipalité de Shannon décrète l'installation d'un deuxième panneau de signalisation sur le chemin de Gosford limitant l'intégration sur la rue St-Patrick uniquement au trafic local entre 6h et 8h le matin ;

ET QUE le Directeur général soit autorisé à donner les instructions nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Période de Questions

Parole est accordée au public pour une période de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Bernard Gagné propose la levée de la séance extraordinaire à 19h47.

Claude Lacroix,
Maire Suppléant

Hugo Lépine,
Directeur Général